

Code de conduite du campeur ou de la campeuse

L'objectif de nos camps du Y est d'offrir aux enfants et aux jeunes une expérience de camp positive menant à la croissance personnelle dans un environnement sécuritaire et accueillant. Nous attendons des campeurs et des campeuses, et de leurs familles l'adoption d'un comportement respectueux pendant le séjour au camp. Nous disposons aussi d'une politique ferme à l'encontre de tout type d'intimidation. Veuillez lire notre Code de conduite du campeur ou de la campeuse ci-dessous avec votre enfant avant le camp pour vous assurer que l'ensemble des participant.e.s profitent au maximum de leur expérience au camp du Y.

Nos cinq valeurs fondamentales

- Les campeurs et les campeuses assument la responsabilité de leurs actes.
- Les campeurs et les campeuses se respectent mutuellement, respectent le matériel et les installations du camp, et respectent l'environnement.
- L'honnêteté est la base de toutes les amitiés et elle est nécessaire pour communiquer avec le personnel du Y.
- Les campeurs et les campeuses feront preuve de bienveillance dans leurs interactions, envers leur propre personne et les autres.
- Les campeurs et les campeuses feront preuve d'ouverture d'esprit envers les participant.e.s et le personnel du programme de tous les milieux, de cultures variées, de différents genres, d'orientations sexuelles diverses et de multiples nations.

Les campeurs et les campeuses ne peuvent pas

- utiliser des insultes, des propos discriminatoires ou des phrases et des commentaires qui véhiculent des stéréotypes nuisibles;
- utiliser un langage abusif, notamment des jurons, des injures, des moqueries et des blagues méchantes;
- avoir un comportement qui les met en danger ou qui met en danger les autres campeurs et campeuses ou le personnel. Ces comportements comprennent le fait de frapper, donner des coups de poing ou des coups de pied, pousser, cracher, mordre et lancer des objets vers d'autres personnes dans l'intention de leur faire du mal;
- intimider les autres participant.e.s. L'intimidation consiste à blesser ou à menacer de blesser une personne ou un groupe de personnes de manière répétitive et intentionnelle. Cela comprend les paroles, les gestes et la cyberintimidation;
- manquer de respect vis-à-vis de l'environnement physique du camp, y compris les locaux, le mobilier et les fournitures du programme;
- avoir un comportement sexuel inapproprié envers les autres, y compris des commentaires, des gestes et des interactions physiques.

Les campeurs et campeuses qui ne suivent pas ces directives peuvent faire l'objet d'une expulsion du camp de façon temporaire ou permanente, selon la situation individuelle et à la discrétion de la direction du camp.

Pratique du feu vert, jaune et rouge

La pratique du feu vert, jaune et rouge consiste à s'assurer que nos attentes sont claires et que la réglementation relative aux comportements non coopératifs est cohérente. Le personnel du camp du Y travaillera de manière proactive avec les enfants afin de réduire la probabilité d'une non-coopération de leur part et réagira de manière appropriée en cas de comportement non coopératif.

Des éléments tels que le renforcement positif, les contrats à valeur ajoutée, les feuilles de réflexion, les rapports, les systèmes de récompense et les réunions parentales seront utilisés pour aider les campeurs et les campeuses à faire des choix positifs et à apprendre la discipline. Notre approche consiste à valider leurs sentiments, tout en maintenant d'importantes limites de sécurité.

Feu vert

- Prendre soin des autres
- Participer à la programmation
- Faire preuve de respect
- Partager
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve d'honnêteté
- Assumer ses responsabilités
- Utiliser un langage bienveillant
- Suivre les directives du moniteur ou de la monitrice

Les comportements conformes à la liste des comportements du feu vert seront renforcés positivement. Les campeurs et les campeuses affichant ces comportements pourront prendre davantage de décisions, auront l'occasion de faire valoir leur leadership et recevront des encouragements de la part du personnel du Y.

Feu jaune

- Ne pas écouter les autres
- S'enfuir d'une zone d'activités
- Ne pas respecter les règles d'une activité
- Refuser à maintes reprises de participer à une activité
- Jouer au combat ou à des jeux brutaux
- Faire preuve de malhonnêteté
- Utiliser des mots ou des gestes blessants
- Ne pas inclure les autres

Les comportements conformes à la liste des comportements du feu jaune feront l'objet d'un suivi auprès du personnel du Y, de feuilles de réflexion et de formulaires d'amitié, ce qui aidera les campeurs et les campeuses à comprendre les attentes et à faire de meilleurs choix pour éviter que la situation ne se reproduise. Si des comportements conformes à la liste des comportements du feu jaune se répètent, le campeur ou la campeuse prendra une pause d'une journée pour réfléchir à son comportement et éviter que l'expérience d'un.e autre enfant soit perturbée.

Feu rouge

- Se battre
- Posséder une arme
- Commettre une agression physique
- Adopter un comportement sexuel
- Avoir un langage discriminatoire
- Répéter une agression verbale
- Posséder de l'alcool ou des drogues
- Frapper avec l'intention de nuire
- Courir à l'extérieur des limites du site
- Répéter un comportement de la liste des comportements du feu jaune

Les comportements conformes à la liste de comportements du feu rouge feront l'objet de rencontres avec les parents (par téléphone, par courriel ou en personne) et de rapports d'incident internes, ainsi que d'une expulsion immédiate du programme du camp. La possibilité de retourner au camp dépendra à la fois de la gravité du comportement, de la sécurité des autres campeurs et campeuses et du personnel, ainsi que de la volonté de l'enfant et du tuteur ou de la tutrice de corriger le comportement. Si le comportement est grave, l'expulsion du camp peut valoir pour le reste de l'été. Si une pause d'un jour est nécessaire et que des comportements propres à la liste des comportements du feu jaune ou rouge se produisent au retour au camp, l'enfant peut être expulsé.e du camp pour le reste de l'été.

Le personnel des camps YMCA

day.camps@ymcaottawa.ca

613 832-1234

ymcaottawa.ca